

## INSCRIPTION DANS UNE ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE LA VILLE DE MURET ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

**Les démarches d'inscription sont obligatoires dans les cas suivants :**

- pour une 1<sup>ère</sup> inscription à l'école maternelle.
- pour les nouveaux arrivants sur la commune.

Les inscriptions dans une école maternelle et une école élémentaire relèvent de la compétence du Maire.

Le choix des écoles est déterminé par la carte scolaire communale.

### LES INSCRIPTIONS SE FONT EN DEUX ÉTAPES

#### **\*ÉTAPE 1 : demande d'inscription à la mairie**

Le formulaire d'inscription (page 3) est à renvoyer complété et signé (format PDF ou JPG) avec toutes les pièces justificatives demandées (page 4) à l'adresse mail suivante :

**[inscription.scolaire@mairie-muret.fr](mailto:inscription.scolaire@mairie-muret.fr)**

Ou à déposer au service éducation situé :

**1 avenue de l'Europe 31600 Muret.**

À l'issue de l'inscription administrative, un certificat indiquant l'école où l'enfant est affecté, est envoyé par la mairie aux familles **par mail**. Ce document est ensuite à remettre au directeur de l'école lors d'un entretien d'admission.

#### **\*ÉTAPE 2 : admission à l'école**

Dès réception du certificat d'inscription, vous devez prendre rendez vous avec la direction de l'école afin de finaliser l'admission.

#### **L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE, EXTRA SCOLAIRE ET L'ACCÈS A LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Les accueils périscolaires (A.L.A.E.), extra scolaire (C.L.S.H.) et le service de restauration scolaire sont assurés dans les écoles par le Muretain Agglo.

L'inscription s'effectue à l'aide du "dossier unique" du Muretain Agglo - 8 avenue Vincent Auriol 31600 MURET Pour toutes autres informations, merci de bien vouloir contacter le 05.34.46.30.30.

## **CAS PARTICULIER**

### **DEMANDE DE DÉROGATION À LA CARTE SCOLAIRE**

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école différente de celle relevant de votre secteur géographique vous devez obligatoirement remettre par courrier une demande de dérogation à la carte scolaire lors de l'envoi du dossier au service éducation (courrier simple et motivé à l'attention de M. Le Maire).

Les dérogations constituent une exception au principe d'inscription de chaque enfant à l'école dont dépend son domicile. Aussi, votre demande doit être motivée et justifiée (raisons de santé, rapprochement de fratrie, difficulté d'organisation liée à l'exercice d'une activité professionnelle). Elle sera soumise à la commission de dérogation qui aura lieu courant mai 2024 dans la limite des places disponibles.

Pour les demandes de dérogations de communes extérieures, faire remplir par le Maire de votre commune de résidence le document page 6.

La réponse à votre demande de dérogation pour l'année scolaire 2024-2025 vous sera communiquée **par courrier**.

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

ANNÉE 2024/2025

Dates d'inscriptions : Du 5 février 2024 au 2 avril 2024

## ENFANT

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu : ..... Sexe :  M  F

Adresse : .....

Niveau scolaire pour 2024/2025 : .....

Si l'enfant a déjà été scolarisé indiqué la ville : .....

## PARENTS OU RESPONSABLES LÉGAUX

Responsable : (Nom prénom)

Responsable : (Nom prénom)

Adresse (si différente de l'enfant) :

Adresse (si différente de l'enfant) :

Email : .....

Email : .....

Téléphone : .....

Téléphone : .....

Profession : .....

Profession : .....

### Renseignements sur les autres enfants :

Nom	Prénoms	Date de naissance	Si scolarisé, classe et école fréquentée actuellement

Signatures :  
Responsable

Responsable

Le formulaire d'inscription est à renvoyer complété et signé (format PDF ou JPG) avec toutes les pièces justificatives demandées (page 4) à l'adresse mail suivante : [inscription.scolaire@mairie-muret.fr](mailto:inscription.scolaire@mairie-muret.fr)

Ou à déposer au service éducation situé au : **1 avenue de l'Europe 31600 Muret**

## LISTE DES PIÈCES A FOURNIR AVEC LE FORMULAIRE D INSCRIPTION

- Formulaire de demande d'inscription (page 3).
- Livret de famille pages parents et enfant(s) ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant.
- Pièce d'identité d'un des responsables légaux ; le cas échéant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement).
- Justificatif de domicile récent de moins de 3 mois, (attestation d'assurance du domicile, facture d'électricité ou de téléphone, quittance de loyer, contrat de location ou titre de propriété).
- Carnet de santé comportant les vaccinations obligatoires ou à défaut les certificats de vaccinations.
- Pour les parents divorcés, joindre le jugement du tribunal (en entier).

**Pour les enfants actuellement scolarisés dans une autre école joindre impérativement le certificat de radiation de l'ancienne école.**

### *Cas particulier pour les personnes hébergées*

#### **Présenter l'ensemble des documents suivants :**

- Attestation d'hébergement sur l'honneur (page 5).
- Photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ**

## ATTESTATION D'HÉBERGEMENT SUR L'HONNEUR

**Joindre impérativement un justificatif de moins de 3 mois et la pièce d'identité de la personne qui héberge**

Je soussigné(e) M. /Mme : .....

Atteste, sur l'honneur, héberger à mon domicile situé :.....

.....

M. /Mme :

.....

Et son/ses enfants :

.....

*Fait pour servir et valoir ce que de droit*

Muret, le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_

Signature de l'hébergé :

Signature de l'hébergeant :

Article 441-7 du code pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,

2° De falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui ».

# IMPRIMÉ DE SCOLARISATION HORS COMMUNE DE RÉSIDENCE ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

(À remplir pour les demandes de dérogations de personnes résidant sur des communes extérieures)

## RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT

Nom : .....

Prénoms : .....

## RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES

Nom et adresse du responsable légal :

.....

.....

Téléphone du responsable légal :

.....

Mail du responsable légal :

.....

## MOTIF DE LA DEMANDE DE SCOLARISATION À MURET

La commune de résidence ne dispose pas de la capacité d'accueil.

Les 2 parents exercent une activité professionnelle et la commune n'assure pas la restauration ou la garde.

L'état de santé de l'enfant nécessite une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés sur Muret.

Le frère ou la sœur est inscrit dans une école à Muret.

Autres motifs (à préciser).

## RENSEIGNEMENTS SUR LA SCOLARITÉ

École fréquentée durant l'année scolaire 2023/2024 : .....

Classe : .....

École souhaitée pour l'année scolaire 2024/2025 : .....

Classe : .....

## ACCORD POUR SCOLARISATION À MURET

Je soussigné (é) ..... Maire de la Commune de

.....

Donne un avis favorable à l'inscription à l'école.....

De l'enfant : ..... Né(e) le : .....

A ..... Domicilié .....

**Et m'engage à participer aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Muret**

Fait à, ..... Le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

**Le Maire,**

## Mentions d'Information Formulaire d'Inscription

Les informations recueillies sur ce formulaire sont utilisées dans le cadre d'un traitement réalisé par la Ville de Muret pour la gestion des inscriptions scolaires. La base légale du traitement est le contrat, c'est-à-dire que le traitement est nécessaire à l'exécution de mesures précontractuelles prises à votre demande afin d'inscrire votre enfant dans une école.

Toutes les données à renseigner sur ce formulaire sont obligatoires au regard des finalités. En cas de non fourniture des données, il sera impossible de traiter votre demande.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les agents du service éducation de la Ville de Muret et l'école où sera inscrit votre enfant.

Vos données sont conservées pendant toute la durée de scolarité (de l'inscription à la fin de la scolarité).

Sachez toutefois que vous disposez de plusieurs droits s'agissant de vos données personnelles. Ainsi, vous avez un droit d'accès, de rectification, un droit à l'effacement, à la limitation du traitement ainsi qu'un droit à la portabilité. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou si vous avez des questions concernant le traitement de vos données à caractère personnel, il vous est possible de contacter notre DPO à l'adresse mail : [dpd@atd31.fr](mailto:dpd@atd31.fr).

Il vous est également possible d'introduire une réclamation à la CNIL en cas d'absence de réponse de la part du service en charge du traitement concernant l'exercice de vos droits dans un délai d'un mois. Vous pouvez aussi déposer une réclamation si vous souhaitez signaler une atteinte aux règles de protection des données personnelles.

En cochant cette case, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées et traitées pour permettre à la Ville de Muret de gérer les inscriptions scolaires.